

le Portail Famille

Pour simplifier vos démarches



À

compter de janvier 2017, les enfants demi-pensionnaires devront être inscrits pour accéder aux restaurants scolaires et les repas devront être préalablement payés.

Pour faciliter vos démarches, la Ville met en place un portail famille. Cet outil vous permet de réserver dès maintenant les repas du deuxième trimestre et de payer en ligne au moyen d'un compte unique pour vos enfants.

Avec cet espace personnel sécurisé, gérez plus facilement vos réservations et vos paiements. Gagnez du temps en évitant les déplacements au service scolaire !

S'inscrire

- 1 **Je me connecte** sur <https://portail-famille.mairie-de-velaux.fr>
- 2 **Je m'inscris.**

Inscrivez-vous

Vous souhaitez bénéficier des services personnalisés de votre collectivité, [cliquez ici.](#)



- 3 **Je crée mon compte** en choisissant mon identifiant et mon mot de passe puis je renseigne mes références dossier figurant sur le courrier que j'ai reçu.
- 4 **J'accepte les conditions d'utilisation** pour valider mon inscription.

Personnaliser mon compte famille



Rubrique MON DOSSIER

Dans cette rubrique, je peux :

- Consulter mes informations personnelles
- Mettre à jour mes coordonnées téléphoniques
- Adhérer à l'envoi de la facture par voie électronique
- Consulter mes factures archivées

Réserver les repas...



Rubrique INSCRIPTION

Je dois inscrire mon enfant et régler les repas à l'avance.

- 1 Je clique sur "Planning" en bas à droite de la page.



- 2 Je clique sur "Modifier" et je sélectionne les jours où mon enfant déjeunera au restaurant scolaire. Avec le compte famille, je gère mes enfants simultanément. Je peux réserver à la semaine, au mois ou à plus long terme.

Important :

- Les repas doivent être réservés au plus tard la veille avant 12h.
- Le repas du lundi doit être réservé avant le vendredi, 12h.

- 3 Je clique sur "Valider". Le montant à payer apparaît dans la fenêtre de droite.
- 4 Je confirme la réservation en cliquant sur "Terminer les modifications".



...Payer

5 Je procède au paiement

Le paiement s'effectue impérativement lors de la réservation, par l'intermédiaire d'une plateforme sécurisée qui ne mémorise pas les données bancaires.

Important :

- Seul le paiement valide l'inscription.
- Si l'enfant déjeune sans avoir été préalablement inscrit, le prix du repas est majoré. Il s'élève à 4 €.

Annuler des repas



Rubrique INSCRIPTION

J'annule au plus tard la veille avant 12h. Le repas me sera remboursé sous la forme d'un avoir automatiquement utilisé lors du paiement de ma prochaine réservation.

- 1 Je clique sur **"Planning"** en bas à droite de la page.
- 2 Je clique sur **"Modifier"** et je décoche les jours que je souhaite annuler.
- 3 Je clique sur **"Valider"** et je confirme mon annulation en sélectionnant **"Terminer les modifications"**.

Passé ce délai, le repas ne peut plus être annulé. En cas d'absence à la cantine, il ne me sera pas remboursé sauf si je présente un justificatif valable, comme indiqué dans le règlement intérieur de la restauration scolaire, consultable sur le portail famille.

Le portail famille en questions

Puis-je accéder au portail famille à tout moment ?

Le service est utilisable 7j/7, 20h/24 (fermeture entre 2h et 6h du matin en raison de la maintenance quotidienne).

Comment changer mon adresse mail et mon mot de passe ?

Ces informations sont modifiables depuis la page d'accueil, dans "Mon compte".



Mon conjoint et moi sommes séparés. Nous souhaitons payer les repas en fonction de nos semaines de garde. Est-ce possible ?

Les parents qui le souhaitent peuvent demander un deuxième identifiant pour accéder au compte. Ils doivent contacter le service scolaire.

Je ne souhaite pas utiliser le portail famille, comment procéder ?

L'inscription reste possible directement au guichet du service scolaire. Dans ce cas comme avec le portail famille, le paiement devra être effectué lors de l'inscription.



L'information à portée de clic!



Le portail famille vous permet de consulter les menus et de suivre l'actualité des écoles.

En plus de la gestion de la restauration scolaire, la création d'un compte personnel vous permettra d'être informé des rendez-vous à partager en famille (forum des associations, illuminations de Noël, fête de la famille, spectacles jeune public, etc.) et de recevoir des informations importantes de dernière minute comme les préavis de grève...



Portail Famille

<https://portail-famille.mairie-de-velaux.fr>

Service Scolaire

Hôtel de Ville

997 avenue Jean-Moulin

Tél. : 04 42 87 75 10

Ouverture du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h